



Ministère de la santé, et de la prévention en charge de la protection sociale généralisée

Direction de la Santé

Mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un cas, suspect, possible ou confirmé, d'infection à 2019-nCoV

Ces recommandations relatives aux mesures d'hygiène pour sécuriser la prise en charge de patients considérés cas suspects, possibles ou confirmés d'infection à 2019-nCoV1 sont issues de l'avis de la Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) disponible dans son intégralité : <https://www.sf2h.net/avis-sf2h-2019-ncov-publication-de-28-janvier-2020>

Dans l'état actuel des connaissances, la SF2H recommande pour la prise en charge opérationnelle d'un patient :

- D'accueillir un patient considéré comme un cas suspect ou possible d'une infection à 2019-nCoV dans une chambre ou un box individuel, porte fermée.
- De prendre en charge un patient présentant une infection confirmée à 2019-nCoV dans une chambre individuelle, porte fermée, idéalement en pression négative.
- De respecter strictement les précautions standards dans la prise en charge de tous les patients considérés comme des cas suspects, possibles ou confirmés d'une infection à 2019-nCoV.
- D'ajouter aux précautions standards, pour les soignants d'un patient considéré comme suspect, possible ou confirmé, les précautions complémentaires de type « air » ainsi que de type « contact » (précautions REB renforcées), selon les modalités suivantes :
 - Le port d'un appareil de protection respiratoire (masque) FFP2¹ en vérifiant l'étanchéité au visage (réalisation d'un fit check²) pour tout soignant avant d'entrer dans le box ou la chambre,
 - La protection de sa tenue professionnelle par une surblouse à usage unique à manches longues ; cette surblouse sera imperméable si réalisation de soins mouillants ou souillants,
 - La prévention d'une éventuelle projection dans les yeux par le port systématique de lunettes de protection,
 - Le port d'une protection complète de la chevelure (charlotte, calot couvrant, ...),
 - La réalisation avec une rigueur absolue des gestes d'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique selon les indications de l'OMS ; les indications du port de gants à usage unique reste limité aux situations de contact ou de risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, une muqueuse ou la peau lésée,

¹ <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206106>

² <https://www.youtube.com/watch?v=YJ3hqLPXsNg>

Infection à nouveau coronavirus (2019-nCoV) Mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un cas, suspect, possible ou confirmé, d'infection à 2019-nCoV

Date de mise à jour : 05/02/2020



- L'élimination de ces équipements de protection individuelle (EPI) en DASRI avant la sortie du box ou de la chambre, sauf pour les lunettes et l'APR qui seront retirés après la sortie du box ou de la chambre,
- La réalisation d'une désinfection rigoureusement respectée :
 - des dispositifs médicaux qui ne seraient pas dédiés dès leur sortie de la chambre
 - de l'environnement proche du patient (sa chambre) *a minima* quotidiennement selon la technique et avec les produits habituels ; le soignant en charge de cette désinfection respectant les recommandations de protection ci-dessus.
- De gérer le linge ou la vaisselle selon les procédures habituelles.
- De limiter strictement les visites, et le cas échéant d'appliquer les mêmes mesures de protection à un visiteur qu'à un soignant.
- Plus globalement, de mettre en place dans les lieux stratégiques (urgences, ...) une information sur les mesures d'hygiène à prendre pour tout patient présentant des symptômes respiratoires et mettre à disposition le matériel nécessaire (masques, mouchoirs jetables, produit hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains ...).

Ces recommandations élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, sont susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles données.

